

Département de la Marne

Commune de SAINT JUST SAUVAGE

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage au 1/2000^e
SAINT JUST

2.2

Arrêté par délibération du Conseil municipal en date du :
Approuvé par délibération du conseil municipal en date du :



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme
11 rue Pargéas 10000 TROYES - Tél : 03 25 73 39 10 Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

Limites communales	Emplacements réservés
Limites de zones	Emplacement rue de la Croix Bégar 150 m ² (commune)
Eléments de protection (L.151-23)	Extension pole scolaire 1000 m ² (commune)
prairies à préserver	Emplacement orage 23 m ² (conseil départemental)
Boisements à préserver	Emprise concédée
Ressources du sous-sol à préserver (R.151-34 2°)	Eléments bâtis à préserver (L.151-19)
Emprises susceptibles de faire l'objet de demandes d'autorisation d'exploiter (voir règlement écrit)	Murs, et façades protégés
OAP	Bâtimens
Périmètre des OAP	1 Eglise de Saint Just
	2 Villax XVIIIème
	3 Ancienne usine
	4 Ancien lavoir
	5 Château de Saint Just
	6 Front bâti
	7 Ecole
	8 Mairie de Saint Just
	9 Maisons bourgeoises quai du canal des Moulins
	10 Corps de logis du château
	11 Moulin de Sauvage
	12 Murs du château